

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **10 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n° 2026-09-09

Objet de la Délibération :

**Création d'un poste permanent
à temps complet de
gestionnaire administratif sur
le grade d'adjoint administratif
territorial.**

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 005-210500062-20260910-D2026_09_09-DE



**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

18 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ.

1 absent et représenté : Laurent THOUVENOT donnant pouvoir à Jean-Pierre RIPPERT.

Date de convocation :
03 septembre 2026

Secrétaire de séance : Michel LAPALUS

Dans le cadre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la commune ;

Considérant que :

- À la suite du renouvellement du Conseil municipal, le Maire a conduit des entretiens individuels avec l'ensemble des agents de la collectivité. Ces échanges ont mis en évidence plusieurs besoins d'organisation et de renforcement au sein du service Finances et Ressources Humaines, et au sein du service à la population, Foncier et Urbanisme ;
- Le service Finances et Ressources Humaines était assuré par 2 agents soit 1,5 ETP, et que depuis 2019 ce service est assuré par un seul agent soit 1ETP ;
- Les deux services concernés assurent des missions réglementaires essentielles dont certaines nécessitent encore d'être consolidées ou développées ;
- Le volume d'activité des services concernés nécessite aujourd'hui le renforcement durable des moyens humains afin de garantir la continuité du service public, d'améliorer les conditions de travail des agents et de poursuivre la montée en compétence des équipes ;

La création d'un emploi supplémentaire permettra d'apporter un soutien direct à deux services particulièrement sollicités et contribuera à améliorer la qualité du service rendu aux habitants.

Il est proposé que cet emploi soit affecté à hauteur de 50 % au service Finances et Ressources Humaines et à hauteur de 50 % au service à la Population, Foncier et Urbanisme.

Cette création de poste n'entraînera pas d'augmentation de la masse salariale de la collectivité. En effet, plusieurs départs à la retraite et évolutions récentes des effectifs génèrent des économies supérieures au coût chargé de ce nouvel emploi. Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Il propose la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif, sur le grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{ier} décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents et représentés***, décident :

Article 1 :

De créer, à compter du 1^{ier} décembre 2026 un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Article 2 :

De préciser que cet emploi sera affecté à hauteur de 50 % au service Finances et Ressources Humaines, et 50 % au service à la Population, Foncier et Urbanisme.

Article 3 :

De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 10 SEPTEMBRE 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 005-210500062-20260910-D2026_09_09-DE

Berger
Levrault